



RÉGIE DE QUARTIERS

DIAGONALES



GUIDE POUR AIDER À LA CONSTRUCTION ET LA PÉRENNISATION DE JARDINS ET VERGERS PARTAGÉS

SUR LE TERRITOIRE ROCHELAIS



CRÉDITS

Directeur de la publication - Vincent Enard, Régie de Quartiers Diagonales

Coordination du guide - Léa Marzloff, Régie de Quartiers Diagonales

Rédaction du guide - Chloé Moulis, Vincent Terny, Léa Marzloff, Régie de Quartiers

Diagonales avec le soutien de Stéphane Puaud et Léa Ruaud (ville de La Rochelle)

Edition du guide - Lucie Gougeon, Régie de Quartiers Diagonales

Sources des illustrations de couverture : Freepix

Les jardins et vergers partagés sont des espaces de nature où sont cultivés légumes, aromates et fruitiers. Créés et animés collectivement, ils permettent le partage de production alimentaire et développent les liens de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

De plus en plus nombreux à La Rochelle, 18 ont déjà été recensés et d'autres sont en cours de développement. Ces jardins et vergers participent à la qualité du cadre de vie de tous, en offrant des lieux de reconnexion à la nature.

De quelques centaines de mètres carrés à plus d'un hectare, cultivés de façon intégralement collective ou alternant petites parcelles individuelles et espaces partagés, situés dans des parcs, "dents creuses" urbaines ou aux limites de la ville, leurs formes varient. Mais leurs objectifs sont communs comme en témoigne la charte rédigée par les associations et propriétaires fonciers :

- **Favoriser la création de lien social**, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles et le partage d'expériences entre les jardiniers et autres habitants du quartier ;
- **Agir pour l'environnement** en limitant l'usage de l'eau, en participant à la réduction des îlots de chaleur urbain, en compostant les déchets sur place et en proscrivant l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- **Renforcer la biodiversité** en privilégiant les variétés locales et paysannes, et en favorisant l'accueil de la faune sauvage.

La régie de quartiers Diagonales et la ville de La Rochelle ont mené ensemble un cycle d'ateliers permettant d'aboutir à la rédaction de ce guide, de la charte et de la carte interactive des jardins et vergers partagés rochelais.

Cette dynamique engagée autour des jardins et vergers rochelais marque le début d'une collaboration fertile et joyeuse entre les nombreuses associations porteuses de projets en concertation avec la collectivité, les bailleurs et autres propriétaires. Nous continuerons d'œuvrer collectivement pour développer, protéger et pérenniser ces espaces de reconnexion à la nature en ville.

Vincent Enard, directeur de la régie de quartiers Diagonales

Didier Gauchet, élu à l'agriculture urbaine et l'animal en ville à La Rochelle

Céline Jacob, élue à l'éducation à l'environnement, ville de La Rochelle

Démarche et remerciements	p. 6
Fiche 1 - Comment avoir accès à un terrain pour créer son jardin ou un verger partagé ?	p. 9
Fiche 2 - Comment intéresser les habitants au jardin ou au verger partagé ?	p. 10
Fiche 3 - Comment connaître, comprendre et respecter les contraintes réglementaires ?	p. 11
Fiche 4 - Comment démarrer un jardin ou verger partagé quand on y connaît rien techniquement ?	p. 13
Fiche 5 - Comment trouver des ressources pour initier le jardin ou verger partagé ?	p. 14
Fiche 6 - Comment accéder à la ressource en eau pour arroser le jardin ?	p. 15
Fiche 7 - Comment gérer les tensions au jardin et avec le voisinage ?	p. 16
Fiche 8 - Comment faire vivre dans le temps un jardin ou verger partagé ?	p. 17
Fiche 9 - Contacts et ressources locales	p. 18
Charte des jardins et vergers partagés de La Rochelle	p. 22

DÉMARCHE

D'octobre 2021 à mars 2022, la Régie de quartiers DIAGONALES¹ a mobilisé les collectivités, associations, entreprises, habitants et bailleurs sociaux afin de travailler ensemble à la création et l'animation de davantage de jardins et vergers partagés à La Rochelle.

Des balades à travers les jardins et vergers ont été organisées avec les habitants, ainsi que deux ateliers de travail. Réunissant plus de 50 participants nous ont permis de créer ce guide, en profitant de l'expérience et des bonnes idées de chacun. Comment créer un jardin partagé ? Comprendre les contraintes réglementaires ? Mobiliser ? Échanger avec les riverains ? Trouver de l'eau ? Motiver les jardiniers dans le temps ? Autant de questions pratiques que beaucoup se posent et auxquelles ce guide propose de répondre.

Les participants à ces ateliers d'agriculture urbaine, venus des différentes communes de l'agglomération, ont d'abord travaillé à définir les conditions de succès de ces espaces de jardinage citoyen. Est alors apparu l'intérêt d'avoir une charte commune incarnant les valeurs partagées, mais aussi une carte interactive des jardins et vergers et enfin un guide ressource. Les participants ont établi les différentes étapes pour faire du jardin ou verger partagé un succès et identifié les contacts et ressources locales que vous retrouverez dans le présent guide !

¹ Diagonales est l'animateur des ateliers d'agriculture urbaine "Dunes Fertiles", financés par l'ANRU et la fondation Léa Nature.

REMERCIEMENTS

Merci aux nombreux contributeurs qui ont construits avec nous la charte et guide des jardins et vergers partagés rochelais :

- **Associations relatives à transition, l'agro-écologie ou de jardins et vergers partagés**

- Beauverger / jardin et verger partagé
- Carottes et Coccinelles / jardin et verger partagé
- Centre social de Port Neuf / projet de jardin partagé
- Collectif Fermes Urbaines / accompagnement des jardins et vergers partagés
- Collectif des Associations de Villeneuve-les-Salines
- Régie de quartiers Diagonales / jardin partagé à Villeneuve et Mireuil
- Forêt Jardin partagée de Périgny / Graines de Troc
- Jardin partagé Riche-lieu / Centre social et culturel Christiane Faure
- Jardin partagé Tavera
- Jardinot / Comité d'Aunis / Projet de jardin à Aytré
- La Mangrove / Jardin partagé des Cabanes Urbaines
- Les Jardins du Paradis Vert / Centre social du Pertuis
- Les trois hiboux / Jardin partagé à Lagord
- Nieul Alimenterre / Jardin partagé
- Nieul en transition
- Potag'Aytré / Jardin partagé
- Plantain Jardin / Jardin partagé Lippman et Verger Flaubert
- Verger partagé du Comité Petit Marseille
- Jardin de l'Aubreçay / projet de jardin partagé

- **Collectivités**

- Service Espaces Verts de La Rochelle
- Services TERE et urbanisme de la communauté d'agglomération de La Rochelle
- Elu·e·s rochelais à l'agriculture urbaine et à l'éducation à l'environnement
- Elu·e·s rochelais de proximité pour Villeneuve-les-Salines et Port Neuf
- Elu·e·s à l'environnement de Nieul sur Mer et Dompierre

- **Bailleurs sociaux**

- Office Public de l'Habitat
- Habitat 17
- IAA Immobilière Atlantic Aménagement

- **Entreprise**

- Landescape / Agence de paysage
- Eden Promotion

COMMENT AVOIR ACCÈS À UN TERRAIN POUR CRÉER SON JARDIN OU UN VERGER PARTAGÉ ?

Trouver un terrain sur lequel développer son jardin est une étape primordiale pour débiter son activité. Il sera votre toile blanche pour développer et créer votre jardin ou verger. Ce choix n'est pas à prendre à la légère !

QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS

- Avant de vous lancer dans la mise en place d'un nouveau jardin partagé, vous pouvez voir si d'autres existent déjà à proximité et pourraient vous accueillir¹ !
- Identifier auprès de la mairie le propriétaire d'un terrain que vous avez repéré (bailleur social ? Municipalité ? Agglomération ? Propriétaire privé ?).
- Ou demander à votre mairie de proximité, bailleurs sociaux ou votre copropriété s'ils disposent de terrains vacants sur lesquels développer un projet.
- Identifier si le terrain est utilisable en tant que jardin ou verger :
 - établir l'historique du jardin pour établir ou non une suspicion de pollution, au besoin étude de pollution des sols², exposition, salinité du sol, présence d'eau, qualité de la terre, risque d'inondation.
 - si le sol n'est pas utilisable, un jardin partagé peut être créé sur un autre type d'espace par exemple un toit, terrasse, dalle, chaussée. Un substrat sera alors mis en place pour permettre les cultures de légumes ou aromatiques.
- Déterminer l'accessibilité du jardin : réseaux de bus, pistes cyclables, proximité de logements...
- Prendre contact, présenter le projet puis établir une convention d'occupation avec le propriétaire du lieu et signer la charte des jardins et vergers partagés rochelais.

LES RÉSEAUX ET RESSOURCES

N'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme et/ou le service des espaces verts de la ville de La Rochelle, pour évaluer la faisabilité d'un projet.

Hors espace public, contacter directement les propriétaires privés dont les bailleurs sociaux.



¹ Voir la carte en ligne des jardins et vergers partagés de l'Agglomération rochelaise
² À réaliser par le propriétaire du terrain (cf. Charte des jardins et vergers partagés)

COMMENT INTÉRESSER LES HABITANTS AU JARDIN OU AU VERGER PARTAGÉ ?

FICHE N°2

Associations, collectifs, mairies, résidents, vous souhaitez créer un jardin ou verger partagé et voulez y associer d'autres habitants de votre quartier. Comment faire connaître votre projet et le co-construire avec d'autres ?

FAIRE CONNAÎTRE SON PROJET

- Organiser une réunion d'information pour présenter votre projet (terrain, objectif, planning).
- Mobiliser quelques personnes référentes intéressées par le projet.
- Diffuser l'invitation en priorité aux voisins immédiats du futur jardin via notamment les halls d'immeubles (avec autorisation des bailleurs ou copros), commerces, mairies des quartiers, comités de quartiers, journal municipal, centre social, bibliothèque et au réseau des jardins et vergers rochelais.
- Avec l'accord des bailleurs ou copros, vous pouvez aussi organiser des ateliers semis dans les halls d'immeubles pour intéresser les habitants (une table, des graines, pots, terres sont l'occasion que chacun reparte avec une future plante, de nouer un dialogue et collecter des emails / tel des personnes souhaitant être associées à la démarche).

LES RÉSEAUX ET RESSOURCES

- Organiser des ateliers pour concevoir le jardin ou verger partagé avec les habitants (travail en commun sur les règles, la biodiversité, le plan du jardin...).
- Investir le lieu : y organiser des premières plantations et des rencontres.
- Proposer des événements pour les enfants au jardin (ça fait venir les adultes !).
- S'appuyer sur les autres acteurs associatifs et locaux en place pour relayer et co-organiser des premiers événements.

LES RÉSEAUX ET RESSOURCES



→ Invitation plantation collective du verger partagé Flaubert à Mireuil. Novembre 2021

“ Plusieurs mois avant le début des travaux, nous avons organisé des ateliers avec les habitants pour discuter et décider ensemble de ce que nous pourrions faire pour que Les trois hiboux puissent être un havre de biodiversité, un jardin partagé intergénérationnel et avoir une gouvernance équilibrée.” - Anne-Laure Grivot, maire adjointe de Lagord

COMMENT CONNAÎTRE, COMPRENDRE ET RESPECTER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ?

FICHE N°3

Désireux de monter un jardin ou un verger partagé ? Quelques règles sont à respecter. Plusieurs acteurs pourront vous aider dans cette démarche.

COMPRENDRE LE ZONAGE ET LES RÈGLES URBANISTIQUES QUI S'APPLIQUENT AUX JARDINS ET VERGERS PARTAGÉS DANS LE PLUI POUR Y RÉPONDRE

Dans le PLUI¹ rochelais, il existe deux classements UJ (espaces urbanisés des communes dévolus aux jardins familiaux* ou partagés*) et NJ (espaces dévolus aux jardins familiaux* ou partagés* situés en milieu naturel).

Dans le classement UJ

- les abris de jardin n'excèdent pas une emprise au sol de 10 m² par unité cultivée et une hauteur de 4,5 mètres,
- les locaux techniques collectifs n'excèdent pas une emprise au sol de 80 m² par jardin familial ou partagé et une hauteur* de 6 mètres,
- les serres collectives n'excèdent pas une emprise au sol de 80 m² par jardin familial ou partagé, et une hauteur de 6 mètres,
- les aires de stationnement ne sont ni cimentées, ni bitumées ;

Dans le classement NJ et à condition de ne pas porter atteinte à la qualité paysagère du site :

- la construction d'un seul abri de jardin par unité cultivée sous réserve qu'il n'excède pas 6 m² d'emprise au sol et une hauteur de 3 m,
- la construction d'un seul local technique collectif par ensemble de jardins sous réserve qu'il n'excède pas 50 m² d'emprise au sol et une hauteur* de 4 m,
- la construction d'une seule serre collective par ensemble de jardins sous réserve qu'elle n'excède pas 50 m² d'emprise au sol* et une hauteur* de 4 m,
- les aires de stationnement nécessaires au fonctionnement des jardins familiaux ou partagés à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées.

Extrait du PLUI de l'agglomération rochelaise

Une fois le terrain repéré, votre interlocuteur privilégié pour connaître le classement et ses contraintes est votre mairie de proximité ou le service urbanisme de votre mairie.

¹ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ASSURANCE, RÈGLEMENT ET CHARTE

En adhérent à une association de jardin ou verger partagé, vous devez justifier d'une **assurance responsabilité civile individuelle** et ce afin de couvrir les accidents et dommages causés dans le jardin. Parfois, l'association portant le jardin ou verger souscrita à cette assurance et les jardiniers seront donc couverts après y avoir adhéré.

Un règlement régira le fonctionnement de votre jardin ou verger partagé associatif et sera signé par les adhérents. La suite de cette fiche vous donne quelques clés pour le construire !

Une charte des jardins et vergers partagés existe à La Rochelle qui définit les valeurs et bonnes pratiques. Elle engage tous les jardins et vergers partagés dans des principes et une philosophie commune.

COMMENT CONSTRUIRE LE RÈGLEMENT DE SON JARDIN OU SON VERGER PARTAGÉ

Le règlement intérieur fixe les obligations des adhérents du jardin ou verger partagé, nous en proposons ci-dessous un sommaire, comme autant de points à discuter et sur lesquels vous pourrez établir vos règles.

RESPECTER

Conformité au règlement communal
L'aménagement général du jardin
Le coût et les critères d'adhésion des parcelles, mais aussi la durée de l'adhésion et les modalités de retrait (volontaire ou subi)
Les règles qui s'appliquent aux parcelles individuelles et collectives : hauteur des haies, construction, partage de la production...
Les obligations assurantielles pour les jardiniers et l'association
Règles de savoirs être et savoirs vivre : non discrimination et inclusivité

JARDINER

L'entretien des parcelles, les produits et matériels admis.
Les plantations autorisées/recommandées/interdites
L'usage de l'eau
L'usage du compost et le mode de fonctionnement du compostage
L'usage du paillage
Les modes de culture privilégiés
Interdiction de l'usage du brûlage
Interdiction d'utiliser des pesticides

PARTAGER

La participation aux temps collectifs et l'engagement sur les communs (tâches, chantier participatif, planning...)
Les horaires et les modalités d'accès (clés...)
L'ouverture au public
La présence des animaux
L'organisation de barbecue
Le stationnement des véhicules

COMMENT DÉMARRER UN JARDIN OU VERGER PARTAGÉ QUAND ON Y CONNAIT RIEN TECHNIQUEMENT ?

Le jardinage est une activité accessible à tous. Ne pas s'y connaître n'est donc pas un problème. Seule l'envie est primordiale, elle vous permettra d'apprendre, de progresser et de partager de forts moments d'échanges.

LES PISTES DE SOLUTIONS

- Apprendre par la pratique, expérimenter notamment en participant à des actions collectives et pédagogiques proposées par différentes associations rochelaises (chantiers participatifs "Ramène ta fraise" dans les fermes, woofing, formations proposées par d'autres jardins et vergers partagés...).
- S'imposer individuellement et collectivement de démarrer par une petite surface.
- Poser clairement des objectifs temporels et y aller à son rythme.
- Visiter d'autres jardins et vergers partagés déjà existants.
- Etre accompagné d'un "tuteur" (jardinier.ère ou autre jardin partagé du réseau).

LES RÉSEAUX ET RESSOURCES

- Chercher les ressources sur le territoire auprès, notamment des jardiniers que l'on connaît dans son entourage.
- Les professionnels des jardins et espaces verts.
- Les experts et formateurs, voir pour cela la fiche 9 "Contacts et ressources" (Graines de Troc, Plantain jardin, Collectif Fermes Urbaines, Relais Nature de la Moulinette, Amarante Rebelle, la Régie de quartiers diagonales...)¹.



Aubréçay



Bio Pôle de Léa Nature / Graine de Troc

¹ Voir la fiche "Contacts Ressource" en fin de guide

COMMENT TROUVER DES RESSOURCES POUR INITIER LE JARDIN OU VERGER PARTAGÉ ?

FICHE
N°5

Rencontrer des acteurs, monter un abri pour le jardin, une éventuelle clôture, trouver des graines, entretenir le jardin ou le verger partagé, autant de sujets qui demandent des ressources. Revue des bonnes combines pour faire un jardin partagé sans trop dépenser.

IDENTIFIER LE BESOIN EN INVESTISSEMENT

- Créer une liste des besoins en isolant les besoins en investissement et ceux en fonctionnement.
- En investissement, penser notamment à la clôture, abri pour les outils, petits outils, récupérateur d'eau, petits mobiliers (assises, bancs), préparation du terrain...
- En fonctionnement, penser notamment aux graines, plants, arbres, terreau, eau, compost, paille, remplacement d'outils, assurance.
- Essayer d'identifier là où des dons sont possibles (préparation de la terre avec la ville, compost via la CDA ou les plateformes locales de compostage), paillage de feuilles via les espaces verts, ou des achats de seconde main (ressourcerie Graines de troc, La Matière) et là où des coûts sont incompréhensibles.
- Identifier les solutions peu chères et avancer progressivement (clôture haies de Benjes + portail par exemple)
- Pour ce qui reste à financer, demander un soutien à votre ville, votre bailleur social, mais profiter aussi des appels à projets (fondations Truffaut, Rustica, Léa Nature, Rotary Club, Acteurs de la transition - CDA...).

BRICOLER, Y ALLER À PETITS PAS, CHERCHER L'AUTONOMIE

- Le principe du jardin partagé, c'est beaucoup de lien social, d'entraide, de système D...
- Pour les petites constructions, identifier les compétences en bricolage auprès de vos adhérents et organiser des chantiers participatifs, notamment en se rapprochant des autres jardins et vergers du réseau partagé.
- Pour les graines et plants, essayer de devenir autonome, notamment en troquant ou suivant les formations de Graines de Troc et en profitant de dons de jardiniers. Participer aux trocs dans les différents secteurs utiles !

EXEMPLE AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE



→ Plantation d'arbres et petits fruitiers et légumes, dont les plants ont été donnés par 5 jardiniers différents à Plantain Jardin et petit.
→ Spirale aromatique réalisée grâce à un don de pierres de Lagord, don de plants de La Rochelle et chantier participatif.

COMMENT ACCÉDER À LA RESSOURCE EN EAU POUR ARROSER LE JARDIN ?

FICHE
N°6

Trouver de l'eau est essentiel pour le bon développement d'un jardin ou verger partagé. La ressource en eau est précieuse, l'enjeu est donc d'en avoir, mais de mettre en place des bonnes pratiques pour limiter son usage

LES PISTES DE SOLUTION

- Estimer les besoins en eau.
- Calculer la pluviométrie du site (pluviomètre ou site météo France) pour prendre en compte l'arrosage naturel
- Récupération des eaux de pluie via une toiture avec réservoir d'eau installé en surface ou enterré.
- Forage domestique. Déclaration à la mairie, faire appel à un sourcier ou foreur afin de savoir si une nappe souterraine est proche. S'assurer de la qualité de l'eau dans la nappe (salinité, pollution..).
- Il est aussi possible de créer une nappe phréatique artificielle comme l'a fait le Jardin d'Orbigny (faculté de La Rochelle) afin de limiter le besoin d'arrosage (ici absence d'arrosage en juillet et août).
- Si aucune autre solution n'est possible, utilisation du réseau d'eau potable. Voir avec le propriétaire pour installation du réseau et définir -si compteur d'eau- qui paye les factures (propriétaire du terrain ou l'association du jardin ?).

BONNES PRATIQUES

Avoir plusieurs solutions (eau de pluie, eau de ville et/ou forage) peut être sécurisant dans le cas où la nappe s'assèche en été et/ou absence de pluie.

Quelques exemples de bonnes pratiques pour limiter l'usage et/ou les besoins : pompe manuelle et arrosoir (plutôt que tuyau !), paillage, plantes peu consommatrices d'eau, oyas, goutte à goutte, toilettes sèches, haie de benjes pour limiter les vents asséchants, réfléchir au parcours de l'eau (jouer avec la topographie), encourager l'ombre, arroser le matin, "un binage vaut deux arrosages" etc.



COMMENT GÉRER LES TENSIONS AU JARDIN ET AVEC LE VOISINAGE ?

FICHE
N°7

Associations, collectifs, mairies, résidents, vous souhaitez gérer un jardin ou verger partagé et voulez éviter les conflits et les tensions. Les désaccords dans un jardin partagé peuvent être nombreux. Comment les prévenir et les gérer sur ces espaces partagés ?

LES CAUSES POSSIBLES DE CONFLITS

Les conflits peuvent être entre jardiniers mais aussi avec les riverains, les causes fréquentes de conflits sont les suivantes :

- Vols de légumes ou matériels et détériorations peuvent faire naître un sentiment de colère.
- Manque ou problèmes de communication entre les adhérents et / ou avec les voisins.
- Vision du jardin/des méthodes de jardinage différentes - en fonction de sa culture ou de son âge,
- Nuisances sonores (utilisation d'engins motorisés, barbecue, musique ou moment festif l'été), nuisances olfactives (compost) ou présence de nuisibles (rats en lien avec le jardin).

PRÉVENIR ET GÉRER LES CONFLITS

- Informer de façon claire sur le jardin partagé pour que tous les habitants puissent savoir de quoi il retourne (nom du lieu, charte, conditions d'accès, contacts, actualités, ...).
- Animer une démarche participative : impliquer, écouter, dialoguer avec tous lors de réunions y compris des riverains et peu importe l'avancée du projet de façon à associer le plus de monde au fonctionnement du jardin.
- Rédiger ensemble les règles du jardin ou verger partagé.
- Des permanences régulières et ritualisées permettent de prévenir bon nombre de situations conflictuelles
- Favoriser la solidarité, l'entraide, des chantiers participatifs collectifs ouverts à tous, des trocs de plants/se-mences, partager la récolte.
- Anticiper les incivilités comme un impondérable et prévoir entre jardiniers volontaires une "mutuelle solidaire" pour faire face collectivement aux vols, dégâts ou intempéries.
- Ouvrir le jardin sur le quartier en proposant des rdv et animations ouverts aux habitants non-adhérents.
- Si lieu clôturé : fermer à clés, mais aussi ranger les outils... Utiliser des plantes qui vont gêner les intrusions (prunelliers, ronces, aubépines...).
- Avoir un ou plusieurs référents compostage formés si compostage sur site (grillagé, retourné...).
- Animer un atelier en lien avec la CDA sur les bonnes pratiques pour diminuer la présence de nuisibles.
- Entretenir le jardin et donner à voir un beau lieu. Si possible créer une signalétique dans le lieu pour tous les publics en prenant en compte les personnes en situation de handicap.
- Se doter d'un règlement et le faire signer aux jardiniers (cf. Fiche n°3 "Comment respecter les contraintes réglementaires ?").

RÉSEAUX ET RESSOURCES

- Travailler avec les centres de loisir, les écoles, les collèges : lorsque les enfants sont impliqués, les habitants respectent davantage le lieu
- Réseaux locaux : le centre social du quartier, la mairie, les gardiens d'immeuble, la police de proximité peuvent être des ressources
- La Communauté d'agglomération propose un accompagnement pour le compost (fourniture de matériel, formation) et des conseils sur les nuisibles
- Si des conflits perdurent, un travail avec une association locale spécialisée dans la médiation sociale comme l'ALPMS en amont de la police ou la gendarmerie.

COMMENT FAIRE VIVRE DANS LE TEMPS UN JARDIN OU VERGER PARTAGÉ ?

FICHE
N°8

Vous gérez un jardin ou un verger partagé et voulez éviter que la dynamique collective ne s'essouffle. Garder des adhérents motivés sur la durée, notamment sur les tâches collectives et rendre visible le jardin est un travail de longue haleine. Quelques conseils !

AVOIR DES ADHÉRENTS MOTIVÉS SUR LA DURÉE

- Bien définir dans le règlement ce qu'implique d'être adhérent et les principes de fonctionnement du jardin.
- Établir collectivement des objectifs durables et raisonnables aux adhérents. Éventuellement leur permettre différents niveaux d'implication et faire en sorte qu'ils puissent s'y engager pour une durée (ex. référent compost ou petits fruits pour 6 mois).
- Avoir des temps dédiés pour l'accueil de nouveaux adhérents, voir qu'ils soient tutorés pour le partage de savoirs / ou conseils par des jardiniers plus anciens.
- Éventuellement, mettre en place un fil de discussion type WhatsApp pour les adhérents.
- Avoir des permanences et/ou temps ritualisés et conviviaux.

AVOIR UN JARDIN PÉRENNE

- Communiquer pour avoir de nouveaux adhérents pour éviter que la dynamique collective s'essouffle.
- Animer des temps de jardinage collectif ou chantiers participatifs, sur les espaces collectifs du jardin de façon régulière.
- Informer de façon claire sur le jardin partagé pour que tous les habitants puissent savoir de quoi il retourne (voir fiches 4 et 7).
- Ouvrir le jardin sur le quartier en organisant des événements ouverts à tous : animations, concerts, pièces de théâtre, trocs, lectures... en partenariat avec les acteurs locaux.
- Mettre en place un cahier de transmission dans le jardin.

EXEMPLE D'INITIATIVES

- Plantain Jardin - Il existe deux statuts : 1 statut "référent du jardin" avec un engagement de 30 min par semaine et 1 statut "jardinier" avec un engagement de 30 min par mois.
- Verger partagé du Petit Marseille - Un atelier annuel de taille est organisé.
- Les Trois Hiboux - Une lettre numérique régulière est envoyée aux adhérents rappelant les temps collectifs à venir.

→ Atelier semis au Beauverger - Juin 2021



Atelier spirale aromatiques au jardin des 3 hiboux - Juin 2021 ←



CONTACTS DES JARDINS ET VERGERS EN FONCTIONNEMENT EN MARS 2022

Sauf mention, les jardins et vergers sont à la Rochelle

Plantain Jardin

À Mireuil - Verger Flaubert - Rue Gustave Flaubert
Aux Minimes - Jardin Lippmann - Rue Jean Perrin
contact@plantainjardin.fr

Jardin en pied d'immeubles de la Régie de quartiers Diagonales

À Villeneuve-salines - Rue Lamennais
À Mireuil - Place du château d'eau, Avenue de la Résistance
accueil.regie@diagonales.org

Picota - Tiers lieu dédié à la réduction des déchets - composteurs de quartiers et poulailler

Rue Lamennais
accueil.regie@diagonales.org

Potag'Aytré

24 rue Jean Bart - Aytré
potagaytrepartage@gmail.com

Carottes et Coccinelles - Jardin biologique et solidaire

Avenue Robespierre
carottesetcoccinelles@orange.fr

Verger de la Moulinette

/
Relais Nature
relais.nature@ville-larochelle.fr

Verger du Prado - Comité du Petit Marseille

/
comite-petit-marseille@hotmail.fr

Nieul AlimenTerre

8 rue Léonce Vieljeux
Nieul Sur Mer
nieul.aliment.terre@laposte.net

Riche Lieu - Centre Social Christiane Faure

Rue du Ruisseau
accueil@christianefaure.fr

Beauverger

Rue du Maquis Bir Hakeim Foch
verger.beauregard@lilo.org

Verger du Petit Marseille

Rue Prado
comite-petit-marseille@hotmail.fr

Jardin D'orbigny

Rue A.Fleming / Allée P. Bérégovoy
patrick.chevalyere@free.fr

Jardin partagé Port Neuf - Maison de quartier Port Neuf

/
Alexandra Lacotte - Animatrice
alexandra.lacotte@cspportneuf.fr

La Mangrove

22 rue du Cardinal
lamangrove17@gmail.com

Jardin partagé

Rue du Docteur Roger Tavera
Quartier Tasdon
stradi.baty@gmail.com

Les trois hiboux

Jardin Partagé
2 bis Av du fief des jarries à Lagord
lesjardinspartagesdelagord@gmail.com

Forêt jardin partagée de Périgny

3 Rue du Chat - Périgny
contact@grainesdetroc.fr

Jardins partagés de Marsilly

Le paradis vert - Centre Social de Mireuil

Rue de la Bergerie
05 46 42 12 18
https://le-pertuis.fr/

FINANCEMENT ET AIDE À L'AMÉNAGEMENT DU JARDIN

- **Fondation Léa Nature** - contact@fondationleanature.org
- **Fondation Fier de nos quartiers** - contact@fierdenosquartiers.fr
Contact via leur site internet et l'onglet « Contact »
Fondation Truffaut
Fondation Rustica
Rotary Club

Votre ville ou autre propriétaire du terrain (bailleurs...) peut contribuer en nature à l'installation du jardin (clôture, terrassement, préparation du sol, eau, cabanes...)

OUTILLAGE ET MOBILISER EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **La belle Affaire**
Recyclerie à Aytré 4 rue Pythagore
contact@labelleaffaire17.fr
- **La Matière**
8 Rdpt de la République, 17180 Périgny
contact@lm-lr.com

AMENDEMENT, PAILLAGE PLANTS ET GRAINES

- **Unité de compostage de la CDA à Périgny**
RD 111, lieu-dit Les Rochettes, 17180 Périgny
Tel. 0 800 535 844
www.agglo-larochelle.fr/dechets
- **Graines de Troc**
contact@grainesdetroc.fr
Mise en nourrice possible de vos plants aux serres municipales de La Rochelle.

ANTI GASPI

- **Aux arbres citoyens**
Les cueillettes solidaires sur La Rochelle et son agglomération
contact@aux-arbres-citoyens.org
- **Remplir les ventres pas les poubelles**
Association anti gaspi, Une popote ouverte à tous préparée avec les aliments destinés à être jetés.
La Rochelle
rvpp17@gmail.com
- **"Frigo zéro gaspi"**
Rue du Cerf Volant
Association Crepaq et Remplir les ventres pas les poubelles contact@crepaq.org
- **Epicerie Solidaire CCAS**
5, ter avenue du Président John Fitzgerald Kennedy
contact@ccas-larochelle.fr

ACCOMPAGNEMENT ET ANIMATION DES JARDINS ET VERGERS PARTAGÉS

- **Graines de Troc**
Promeut l'échange de graines et des savoirs faire : animation autour du jardin, de la permaculture, des semences, formation Permaculture.
10 Av. Paul Langevin, 17180 Périgny
animation@grainesdetroc.fr
- **LPO Ligue de Protection des oiseaux**
Animation autour des oiseaux des parcs, demande d'être zone Refuge
charente-maritime@lpo.fr

- **La Régie de quartiers Diagonales**

Accompagnement/animation de nouveaux jardins, accompagnement/animation au compostage
41 Avenue Danton, 17000 La Rochelle
05 46 34 32 32 - accueil.regie@diagonales.org

- **Amarante rebelle**

Design, conseils, aménagement, animation et cours
contact@amarante-rebelle.com

- **Croqueurs de pomme**

Milite pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales : pomologie (connaissance des variétés fruitières) et l'arboriculture (taille, greffe, soins du verger)
contact@croqueurs-pommes-17.fr

- **Plantain Jardin (voir plus haut)**

- **Collectif Fermes Urbaines**

contact@collectiffermesurbaines.fr
06 80 46 27 02

- **Centres sociaux**

- **Port-Neuf**

Place de l'Île de France
17000 La Rochelle
05.46.43.51.49
www.maisondequartierportneuf.fr/

- **Mireuil**

Le Pertuis
3 rue François Boucher
17000 La Rochelle
05 46 42 12 18
<https://le-pertuis.fr/>

- **Christiane Faure**

42 Rue des Fonderies
17000 La Rochelle
05 46 41 06 73
www.christianefaure.fr

- **Eole**

Rue Dumont d'Urville
17000 La Rochelle
05 46 44 20 18

FONCIER / CONVENTION D'OCCUPATION

- **Ville de La Rochelle - Service foncier**

8 place Jean-Baptiste Marquet Grand Arsenal Sud 2ème étage
17000 La Rochelle
05 46 51 11 28

- **Ville de La Rochelle - Service Espaces Verts**

8 place Jean Baptiste Marquet 17000 La Rochelle
05 46 51 51 51 dgst.accueil.secretariat@ville-larochelle.fr

- **Office Public de l'Habitat**

9 Av. de Mulhouse, 17000 La Rochelle
contact@office-agglo-larochelle.fr

- **Immobilière Atlantic Aménagement**

4 Rue de la Somme, 17000 La Rochelle
05 17 837 837

- **Habitat 17**

9 – 11 avenue de Mulhouse
17041 LA ROCHELLE CEDEX 1
oph@habitat17.fr

ÉVÈNEMENT

- **48 h de l'Agriculture urbaine - CFU**

animation@collectiffermesurbaines.fr

- **Semaine tous au Compost**

www.tousaucompost.fr
info@semaineducompostage.fr

- **Rendez-vous au jardin** : serre municipale de La Rochelle

Charte des jardins et vergers partagés de l'agglomération de La Rochelle

Origine de cette Charte

La charte présentée ici et construite avec une cinquantaine d'acteurs du territoire rochelais¹, a pour objectif de définir les valeurs et les bonnes pratiques communes. Cette charte représente un engagement mutuel entre les habitants jardiniers, les collectifs et associations faisant vivre les jardins et vergers partagés, les propriétaires de terrains et les institutions.

Jardins et vergers partagés

On entend par jardins et vergers partagés, des espaces de nature, plantés de légumes, aromates ou fruitiers.

Ils sont créés et animés collectivement. Ils permettent de partager une production alimentaire et développent les liens de proximité et la coopération par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

Les valeurs partagées

Solidarité et lien social

- Les jardins et vergers partagés sont des lieux de vie favorisant la création de lien social, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles et le partage d'expérience entre les jardiniers.
- Ils sont des supports pour accueillir des moments de convivialité et promeuvent la solidarité entre les habitants.

Respect de l'environnement

- Les jardins et vergers partagés sont aménagés dans une démarche écologique ; seuls les produits naturels et autorisés en AB peuvent être utilisés. L'usage de l'eau est raisonné.
- Ils accueillent, maintiennent et renforcent la biodiversité en privilégiant les variétés locales et paysannes, en favorisant l'accueil de la faune sauvage.
- Ils s'inscrivent dans la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique en créant des îlots de fraîcheurs urbains et des lieux de reconnexion à la nature.
- Ils participent à la gestion des bio-déchets compostés en les utilisant comme ressource.

Santé et bien être

- Jardiner permet une activité physique complète et bénéfique à tout âge. Cela procure du bien-être.
- L'autoproduction alimentaire permet une économie d'achat et aussi l'accès à une alimentation saine, locale et variée.
- Les jardins et vergers partagés contribuent à l'image du quartier et participent à la qualité du cadre de vie.

LES ENGAGEMENTS

Pour l'association de jardin ou verger partagé et les habitant·e·s jardinier·e·s

1. Se doter d'un règlement dans le respect de la charte et respecter le lieu, les autres jardiniers, les visiteurs, riverains et voisins
2. Jardiner en respectant l'environnement (produits utilisables en AB, utilisation raisonnée de l'eau)
3. Favoriser la biodiversité cultivée et sauvage : plantation d'espèces locales, zone sauvage, nichoirs, zone humide (si possible)
4. Faciliter l'accueil du public en identifiant un référent et en tenant compte de la spécificité du lieu : capacité d'accueil, type de demande etc.
5. Afficher la charte de manière visible pour tout jardinier et visiteur, avec les coordonnées du référent
6. Veiller à l'entretien du jardin ou verger, en satisfaisant aux exigences de sécurité
7. Prendre soin du sol pour ne pas l'exploiter mais produire avec lui.
8. Favoriser la pratique du compostage
9. Participer au réseau des jardins et vergers partagés rochelais
10. Organiser une réunion de bilan annuelle avec les institutions et le propriétaire de la parcelle

Pour la municipalité accueillant le jardin

1. Aider à la recherche de terrain
2. Préparer le terrain pour sa mise en culture
3. Participer à l'achat ou la construction de la clôture, si celle-ci est nécessaire
4. Participer aux réunions de bilan
5. Conseiller sur l'accès à la ressource en eau
6. Mettre à jour sur son site Internet la cartographie du réseau des jardins et vergers rochelais

Pour les propriétaires de terrain (collectivités territoriales, bailleurs, privés)

1. Signer une convention de mise à disposition de terrain avec le porteur du projet
2. Vérifier que le sol ne soit pas impropre à la production et la consommation de fruits et légumes : hydrocarbures, métaux lourds etc.
3. Participer aux réunions bilans avec le porteur du projet

Pour l'animateur du réseau des jardins

1. Tenir compte des contraintes et procédures propres à la collectivité ou propriétaires privés, pour accompagner la mise en place du projet
2. Coordonne et anime le réseau jardin/verger partagés sur le territoire

En signant cette charte pour le jardin ou verger partagé, _____,

L'association, _____, La commune, _____, Le propriétaire, _____,

est représentée par, _____, est représentée par, _____, est représenté par, _____,

Date et signature _____, Date et signature _____, Date et signature _____

s'engagent à partager les valeurs et respecter les engagements de la charte.

¹ - Dans le cadre des ateliers d'agriculture urbaine "Dunes Fertiles" animés par la Régie de Quartiers Diagonales, financés par l'ANRU et Léa Nature. Collectivités, associations, bailleurs sociaux et habitants ont travaillé ensemble à la création et l'animation de davantage de jardins et vergers partagés sur l'agglomération de La Rochelle.



Ce guide a été élaboré dans le cadre de Dunes Fertiles, projet d'agriculture urbaine porté par la Régie de quartiers Diagonales.

Ce projet est financé par



Ce projet est mis en place par



RÉGIE DE QUARTIERS

DIAGONALES

VILLE DE **LA ROCHELLE**

